

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-97

En exercice: 29

Présents: 21 à l'ouverture de la séance à 20h30

22 à l'arrivée de Mme AVELINE à 21h06 23 à l'arrivée de Mme POULLOT à 21H06

Votants: 27

Date de la convocation : 14 octobre 2022 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage: 14 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21): M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (arrivée à 21h06), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, Mme MOUSSOURS, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (arrivée à 21h06)

Pouvoirs (6): Mme BELMIN à M. REYJAL,

M. BORDEREAUX à M. FONTANES,

M. BARBES à Mme VINOT, M. ROTH à M. HLAVAC,

Mme BOYER à Mme CUSSEAU,

M.BLONDAZ-GÉRARD à M. GAUTHIER.

<u>Absents</u> (2): Mme PULYK (présente à l'ouverture de la séance et de lors de l'appel mais départ à 20h36)

Mme ASCHEHOUG (présente à l'ouverture de la séance et de lors de l'appel mais départ à 20h36)

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire constate le quorum.

## **OBJET - DURÉE DES AMORTISSEMENTS**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 2022-23 du 10 février 2022 par laquelle le conseil municipal a fixé les durées d'amortissements des biens ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajouter deux nouveaux articles budgétaires pour amortir les biens concernés ;

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À LA MAJORITÉ;

Pour (24): M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN (pouvoir à M. REYJAL), M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX (pouvoir à M. FONTANES), Mme BOYER (pouvoir à Mme CUSSEAU), M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH (pouvoir M.

Accusé de réception en préfecture 077-217700376-20221020-DELIB 22-97-DE La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Triburgue de le l'Elater de le l'Elater de la lieur mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Elater de sa ipu présente : 26/10/2022

HLAVAC), Mme MOUSSOURS, M. BARBES (pouvoir à Mme VINOT), Mme DEKKER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT;

Contre (3): M. GAUTHIER, M. DUVIVIER, M. BLONDAZ-GÉRARD (pouvoir à M. GAUTHIER),

Abstention (0);

APPROUVE l'actualisation du tableau joint à la présente délibération par l'adjonction de deux nouveaux articles budgétaires et des durées d'amortissements correspondantes ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

CERTIFIÉ **EXECUTOIRE PAR LE MAIRE COMPTE TENU DE LA RECEPTION EN** PREFECTURE ET DE LA PUBLICITÉ

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 20 octobre 2022

Le Maire

L'Adjointe au Maire La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT